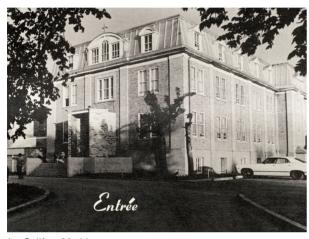
Les écoles désignées

La grève de 1965

Au printemps 1965, des parents francophones de Saskatoon annoncent que le 14 avril, ils vont retirer leurs enfants de l'école catholique St-Paul. Pourquoi? Parce qu'ils veulent protester contre l'article 203 de la *Loi des écoles de la Saskatchewan* qui fait de l'anglais la seule langue d'enseignement de la province. Les parents veulent aussi que leurs enfants reçoivent leurs cours de religion en français et que le gouvernement étudie la question de l'usage du français dans les écoles de la Saskatchewan.



Le Collège Mathieu Source : *Annuaire 1971-1972*, Collection de la Corporation du Collège Mathieu

En réponse à ce geste, le gouvernement de la Saskatchewan met en place une commission d'enquête sur le sujet, et les élèves retournent à l'école après quelques jours de grève. Cependant, le combat des parents de Saskatoon pour l'enseignement du français dans les écoles de la province n'est pas terminé. Après de nombreux conflits avec l'école St-Paul et la Commission scolaire catholique, ils fondent l'École canadienne en mars 1966. Mais les parents sont épuisés et l'argent manque. C'est alors que les anglophones francophiles de Saskatoon sont invités à se joindre au projet. Les deux groupes se rencontrent, et en septembre, une école privée, l'École française de Saskatoon, ouvre ses portes.

octivité 1

En groupe, discutez du rôle qu'ont joué les écoles désignées dans l'apparition des écoles d'immersion françaises et des écoles fransaskoises.

Entre-temps, en 1966, le gouvernement a nommé un « Supervisor of French Instruction ». Deux ans plus tard, pour faire suite au rapport favorable de la commission d'enquête, la *Loi des écoles* est modifiée et permet désormais la création d'écoles désignées.

Les écoles désignées

Au fait, qu'est-ce qu'une école désignée? Selon les changements apportés à la *Loi* en 1968, c'est une école où le français peut être enseigné ou utilisé comme langue d'enseignement (habituellement entre 50 % et 80 % des cours sont donnés en français).

Les francophones commencent donc à faire des demandes afin que leurs écoles reçoivent le statut d'écoles désignées. Si certaines communautés ne rencontrent pas trop d'opposition, d'autres doivent se battre pour y arriver. C'est le cas à Debden où l'opposition vient de la commission scolaire, et à Willow Bunch, où elle vient des francophones eux-mêmes.



La première école désignée de Regina, l'école St-Pius X Source : Mélissa Bouffard

En 1969, le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau adopte la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi déclare officiellement le Canada pays bilingue et encourage l'établissement d'écoles bilingues, ce qui pousse de plus en plus de parents anglophones à choisir une école désignée pour leurs enfants. Devant ce phénomène, la *Loi scolaire* est modifiée en 1978 et les écoles désignées sont divisées en deux catégories : les écoles de type A (français langue maternelle) et de type B (français langue seconde).

Guide pédagogique 13

Les écoles désignées

À la rentrée scolaire de 1972, les 13 écoles désignées de la Saskatchewan sont fréquentées par 998 élèves (voir tableau). Parmi ces écoles, 12 sont de niveau primaire, alors qu'une seule, le Collège Mathieu, est de niveau secondaire.



L'école publique de Gravelbourg (aujourd'hui l'école élémentaire de Gravelbourg)

Source : Société historique de la Saskatchewan

Activité 2

Sur une carte de la Saskatchewan, demandez aux élèves d'indiquer les villes et villages où l'on trouvait une ou plusieurs écoles désignées en 1972 (voir tableau).

Les écoles désignées de la Saskatchewan (1972)

Ésslas	1.2	ÉD
Ecoles	Lieu	Élèves
École publique	Bellegarde	65
Collège Mathieu	Gravelbourg	140
École publique	Debden	44
École publique	Ferland	40
École publique	Gravelbourg	124
École séparée Bishop Murray	Saskatoon	65
École publique	Bellevue	69
École séparée St-André	North Battleford	75
École séparée St-Paul	Prince Albert	35
École séparée St-Paul	Saskatoon	140
École St-Pie X	Regina	73
École publique	Vonda/St-Denis	38
École publique	Willow Bunch	90
Total	•	998

Source : « L'école désignée, où en est-elle ? ». L'Eau vive, 5 septembre 1972, p. 1.

Bibliographie

D'Almeida, Estelle. « French Education in Saskatchewan ». Dans *The Encyclopedia of Saskatchewan : A Living Legacy*. Regina, Canadian Plains Research Center, 2005, p. 360-362.

Gareau, Laurier. « Les Fransaskois et le système scolaire – un bref historique ». *Revue historique*, vol. 2, no 3 (mars 1992). http://musee.societehisto.com/les_fransaskois_et_le_systeme_scolaire_un_bref_historique_n150_t933.html

- « L'école désignée, où en est-elle ? ». L'Eau vive, 1^{re} année, no 33 (5 septembre 1972), p. 1-3.
- « Les Fransaskois et le système scolaire », *Matériel d'appui aux cours de sciences humaines. Programme fransaskois* [en ligne]. vol. 1, [s.d.]. http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/saskfrancais/vol1/i87-104.pdf

Moor, Marcel. « Officieusement officielle ». L'Eau vive, 1re année, no 19 (22 février 1972), p. 2.